

## **AVIS IMPORTANT**

### **Travaux de réhabilitation et de correction de la route de Divonne (RC 2b)**

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, l'Etat de Vaud souhaite réhabiliter et corriger la route cantonale entre la sortie de Commugny et les Arrenny, sur le territoire de la commune de Commugny, en vue de garantir la sécurité routière des usagers et de répondre aux exigences de qualité fixées dans les normes VSS (Union Suisse des Professionnels de la route).

Les objectifs de cette réalisation sont les suivants :

- sécuriser les cyclistes en augmentant la largeur de la chaussée pour pouvoir y intégrer une bande cyclable sur la voie descendante,
- créer un trottoir mixte piétons/deux-roues légers du côté de la zone habitée, ce qui assure une bonne sécurité à tous les piétons et au trafic des cycles à la montée,
- adapter les dimensions de la chaussée, pour qu'elle puisse répondre aux exigences et gabarits du trafic du début du XXIème siècle,
- repositionner la route sur le domaine public en éloignant le trafic de la zone résidentielle,
- évacuer les eaux de surface par un réseau de collecteurs adéquat.

Le Grand Conseil vaudois vient d'accepter le crédit de réalisation de ce projet qui améliorera de manière significative l'accès régional au réseau autoroutier via la jonction de Coppet de la A1.

En conséquence, l'installation du chantier débutera le mercredi 26 novembre 2008. Les travaux se feront par étapes sur une période d'environ 18 mois. Ils démarreront à la sortie du village de Commugny.

Nous sommes conscients que ce chantier va perturber la circulation, mais les services cantonaux en charge de l'exécution des travaux feront en sorte qu'ils vous importunent le moins possible en mettant en place une signalisation adéquate.

Par avance, nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.

LA MUNICIPALITE DE COMMUGNY

Commugny, novembre 2008